



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-027-2022-10

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-10-10-00003 - ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/86?? constatant la
caducité d'une licence d'une officine de pharmacie?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-10-10-00003

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/86
constatant la caducité d une licence d une
officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/86

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 03 novembre 1966, portant octroi de la licence n°93#002189 à l'officine de pharmacie sise 8 rue Eugène Varli à Montreuil (93100) « anciennement dénommée Montreuil-sous-Bois » ;
- VU** l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/20-70 en date du 22 juin 2021 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers le 55 rue Gaston Lauriau, Immeuble « Grand Cosmos » à Montreuil (93100) et octroyant la licence n°93#002549 à l'officine ainsi transférée ;
- VU** le courrier en date du 30 septembre 2022 par lequel Maître Isabelle MATHIEU représentante légale de la SELAS Pharmacie CAP HORN SANTE informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 55 rue Gaston Lauriau, Immeuble « Grand Cosmos » à Montreuil (93100) suite au transfert et restitue la licence n°93#002189 ;

- CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 22 juin 2021 susvisé, sise 55 rue Gaston Lauriau Immeuble « Grand Cosmos » à Montreuil (93100) et exploitée sous la licence n°93#002549, est effectivement ouverte au public à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- CONSIDERANT** que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002549 entraîne la caducité de la licence n°93#002189 ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est constatée, à compter du 1^{er} octobre 2022, la caducité de la licence n°93#002189, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°93#002549, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 55 rue Gaston Lauriau, Immeuble « Grand Cosmos » à Montreuil (93100).

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 10 octobre 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation
La Directrice du Pôle Efficience

SIGNÉ

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT